

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Introduction</b> . . . . .	1
<b>2. La nomination du médecin</b> . . . . .	5
2.1 Procédure de demande de nomination . . . . .	5
2.2 Recommandation du CMDP au conseil d'administration et rôle du comité d'examen des titres . . . . .	6
2.3 Critères décisionnels. . . . .	7
2.3.1 Critères administratifs ou organisationnels . . . . .	7
2.3.2 Critères relevant de la candidature . . . . .	10
2.4 Approbation de l'Agence régionale. . . . .	12
2.5 Portée des privilèges et nature du statut octroyé. . . . .	14
2.6 Recours du médecin en cas de refus de nomination. . . . .	18
2.6.1 À l'encontre d'une décision du conseil d'administration. . . . .	18
2.6.2 En cas d'absence de réponse dans les délais prescrits . . . . .	22
2.6.3 Effets juridiques d'une nomination par le Tribunal administratif du Québec . . . . .	24
<b>3. Le cas particulier du refus de renouvellement     du statut et des privilèges du médecin.</b> . . . . .	27

<b>4. L'encadrement normatif des activités du médecin propre au centre hospitalier . . . . .</b>	<b>33</b>
4.1 Règles générales applicables à tout établissement . . . . .	33
4.1.1 Paramètres des services offerts par l'établissement. . . . .	33
4.1.2 Plans d'organisation et des ressources médicales. . . . .	35
4.1.3 Pouvoir réglementaire du conseil d'administration. . . . .	39
4.1.4 Pouvoir réglementaire du CMDP. . . . .	40
4.2 Adoption de normes départementales . . . . .	40
4.2.1 Adoption et mise en œuvre des règles d'utilisation des ressources médicales et matérielles . . . . .	40
4.2.2 Tenue d'une liste de garde . . . . .	48
4.2.3 Règles de soins médicaux . . . . .	50
4.2.4 Aménagements contractuels par les professionnels assujettis . . . . .	51
4.2.5 Directives . . . . .	54
<b>5. Les mécanismes institutionnels de contrôle continu de l'exercice de la médecine . . . . .</b>	<b>61</b>
5.1 Tenue d'un dossier professionnel . . . . .	61
5.2 Obligation légale de déclarer tout incident ou accident constaté . . . . .	64
5.3 Fonctions du Comité de gestion des risques. . . . .	65

---

5.4	Contrôle continu de la qualité et de la pertinence des actes médicaux par le CMDP et rôle du Comité d'évaluation médicale, dentaire et pharmaceutique. . . . .	67
<b>6.</b>	<b>La procédure de traitement d'une plainte. . . . .</b>	<b>69</b>
6.1	Mise en place d'une procédure de traitement des plaintes concernant un médecin, un dentiste ou un pharmacien . . . . .	69
6.2	Désignation et fonctions du médecin examinateur . . . . .	69
6.3	Examen d'une plainte par le médecin examinateur. . . . .	72
6.3.1	Orientation préliminaire . . . . .	72
6.3.2	Examen et décision . . . . .	73
6.3.3	Qualification juridique de l'examen et de la décision du médecin examinateur . . . . .	76
6.4	Formation et fonctions du comité de révision. . . . .	79
<b>7.</b>	<b>La procédure disciplinaire . . . . .</b>	<b>83</b>
7.1	Formation et fonctions du comité de discipline . . . . .	83
7.2	Audition devant le conseil d'administration . . . . .	86
7.3	Fondements de la sanction disciplinaire et du refus de renouvellement . . . . .	90
7.3.1	Défaut de qualification . . . . .	90
7.3.2	Incompétence scientifique. . . . .	91
7.3.3	Négligence . . . . .	93
7.3.4	Inconduite . . . . .	94

7.3.5 Inobservation des règlements de l'établissement . . . . .	97
7.3.6 Inobservation des termes de la résolution visée à l'article 242 . . . . .	98
7.4 Pouvoir de suspension des privilèges prononcée d'urgence . . . . .	98
7.5 Recours au Tribunal administratif du Québec. . . . .	102
<b>8. Conclusion . . . . .</b>	<b>109</b>
Bibliographie. . . . .	111
Table de la législation. . . . .	115
Table de la jurisprudence citée . . . . .	123
Index analytique. . . . .	131